



**CREPS**

Auvergne-Rhône-Alpes  
– Vallon-Pont-d'Arc

# Synthèse du Programme de Formation

**DEJEPS spécialité  
« Perfectionnement  
Sportif » mention «  
Canoë-Kayak et  
Disciplines associées  
en Eau Vive »**



## Table des matières

1. Public visé par la formation et prérequis.....	3
2. Les compétences visées par le DEJEPS.....	4
3. Le déroulement de la formation .....	4
4. Les contenus de la formation .....	5
1.1. Le référentiel .....	5
1.2. L'évaluation de la formation .....	7
5. Les moyens pédagogiques .....	7
1.1. Des ressources communes.....	7
1.2. Des ressources dédiées au canoë-kayak .....	8
1.3. Publics pour les mises en situation pédagogique .....	8
1.4. Des outils de communication et de partage numérique.....	8
1.5. Alternance de méthodes pédagogiques .....	9
6. Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s) .....	9
1.1. Les formateurs de l'établissement .....	9
1.2. Les formateurs associés et intervenants extérieurs .....	9
1.3. Les formateurs associés transversaux .....	10
1.4. Le collège des cadres d'Etat .....	10

Cette formation fait appel à deux processus de formation :

- un processus de formation collectif en centre (faisant ponctuellement appel à des démarches d'individualisation des apports) sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ;
- et un processus de formation individualisé en milieu professionnel sous la responsabilité d'un tuteur.

## 1. Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse à tous les publics.

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la satisfaction aux exigences préalables suivantes :

- justifier d'une expérience d'encadrement en autonomie en canoë-kayak de six cents heures ou de trois saisons sportives;
- être capable de justifier d'une participation en embarcation monoplace à deux compétitions de niveau régional ou de premier niveau national dans deux milieux différents dont une au moins en eau vive ;
- être capable de démontrer les gestes techniques intégrant la propulsion, l'équilibre et la direction ;
- être capable de plonger, de nager et de s'immerger pour récupérer un objet.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de:

- de la production d'une attestation d'encadrement en autonomie de six cents heures au minimum ou de trois saisons sportives, délivrée par le directeur technique national du canoë-kayak et disciplines associées ;
- de la production d'une attestation, délivrée par le directeur technique national du canoë-kayak et disciplines associées, de participation en embarcation monoplace à une compétition de niveau régional ou de premier niveau national dans deux milieux différents dont un en eau vive ;
- d'un test technique et pédagogique organisé par la Fédération française de canoë-kayak et disciplines associées ; la réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national du canoë-kayak et disciplines associées ;

d'un test de 100 mètres en nage libre avec départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur ; la réussite à ce test fait l'objet d'une attestation de réussite délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme aux exigences de l'article L. 212-1 du code du sport.

## 2. Les compétences visées par le DEJEPS

Le DEJEPS mention Canoë-Kayak en Eau Vive est un parcours diplômant qui vise l'acquisition et la certification :

### De compétences en enseignement dans :

- le secteur éducatif
- le champ sportif
- le champ récréatif

### De compétences environnementales en lien avec :

- La sécurité des publics
- La préservation des milieux
- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante importante du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique (conditions hydrologiques globales, connaissances du bassin d'alimentation).

### De compétences de gestion en lien avec :

- Le développement économique de l'activité
- Le développement maîtrisé de l'activité
- Le développement concerté de l'activité

Outre les aspects de gestion économique indispensable au bon déroulement de l'exercice professionnel, la question de la gestion concertée de l'activité est primordiale à la pérennisation de l'activité sur un plan global. La capacité à s'impliquer dans les instances d'échange et de décision locales type CDESI ou Natura 2000 sera spécialement visée.

### De compétences en sécurité en lien avec :

- L'intégrité des publics
- La progression sous toutes ses formes
- La maîtrise des conditions de la pratique
- Le secours aux personnes
- La déontologie

En plus des compétences techniques, les comportements des futurs professionnels doivent faire l'objet d'évaluations attentives.

## 3. Le déroulement de la formation

Cette formation se déroule en présentiel et respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique et par conséquent se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Effectif minimum : 8 stagiaires en parcours complet

Effectif maximum : 20 stagiaires dont minimum 8 parcours complets.

# 4. Les contenus de la formation

## 1.1. Le référentiel

Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation	modules pouvant se situer avant ou après la mise en situation pédagogique	Epreuves certificatives	
<b>UC1 EC de concevoir un projet d'action</b>					
OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques	Code du sport, Politique ministérielle de développement maîtrisé des sports de nature. Rôle et organisation des fédérations sportives et des organisations professionnelles. Compétences des collectivités territoriales.	MODULE ACTEURS ET ORGANISATION DU SPORT 49 H + MODULE FFCK 35 H	réalisation et soutenance d'un document écrit personnel et présentation orale en fin de cursus 7H, 1J	
OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative					
OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire	EC de réaliser un diagnostic de la pratique du canoë-kayak sur le territoire d'exercice	Diagnostic environnemental, Connaissance des impacts et de leur mesures. Histoire des activités. Diagnostic socio-éco. Offre touristique, analyse sociologique. Les différents types d'espaces naturels protégés.			
OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales					
OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.	EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques	Psycho-sociologie des différents publics, Les stades de développement humain, Programmes scolaires de l'EN Structure de concertation type CDES, Syndicat local, spécialisés ou inter disciplinaire. Représentation professionnelle locale. Politique des collectivités territoriales locales. Politiques des comités sportifs. Les politiques d'éducation à l'environnement.			
OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.					
OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action	EC d'utiliser une méthodologie de projet	Les étapes d'un projet. Analyse de la demande des différents secteurs : sportif, éducatif, récréatif. Budget prévisionnel. Evaluation des moyens et des besoins humains et matériels. Interaction des logiques professionnelle et fédérale.			MODULE METHODOLOGIE DE PROJET 42 H
OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.					
OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action					
OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics					
OI 124 EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives					
OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation					
OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action					
OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants					
OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel					
OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action					
OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel					
<b>UC 2 EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action</b>					
OI 21 EC d'animer une équipe de travail	EC d'animer une équipe	La relation stagiaire-tuteur. Préparation au tutorat Dispositifs de formation professionnelle continue Code du travail Convention collective du sport Conduite de réunion	MODULE COMMUNICATION INTERPERSONNELLE 28 H		
OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe					
OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation					
OI 213 EC de mettre en oeuvre les procédures de travail					
OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.					
OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation					
OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.					
OI 22 EC de promouvoir les actions programmées	EC de promouvoir l'activité canyonisme	Plan média Analyse des outils de promotion Techniques et stratégie de communication Canaux de commercialisation Informations et messages au public Posture d'acteur du développement local	MODULE PROMOTION 14H + MODULE COMPETENCES NUMERIQUES 28H		
OI 221 EC de représenter l'organisation					
OI 222 EC de concevoir une démarche de communication					
OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires	EC de gérer financièrement et matériellement son activité professionnelle	Elaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement. Plan de financement. Etude et compréhension d'un compte de résultat et d'un bilan. Statuts juridiques d'exercices. Obligations administratives. Régimes fiscaux et sociaux. La responsabilité étendue de l'opérateur touristique. Gestion et organisation d'un parc de matériel	MODULE GESTION 21H		
OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action					
OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées					
OI 232 EC de gérer les partenariats financiers					
OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels					
OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers					
OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique					
OI 236 EC d'organiser la maintenance technique	EC de gérer déontologiquement son activité professionnelle	Responsabilité professionnelle. Etudes de cas et jurisprudence. Connaissance et approche critique des pratiques. Image de la profession	MODULE DEONTOLOGIE 14 H		
OI 24 EC d'animer la démarche qualité					
OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail.					
OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.					
OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.					

UC3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif en canoë-kayak en eau-vive				
OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement	EC de concevoir et de mettre en oeuvre une démarche d'enseignement	Découvrir les différentes démarches pédagogiques. Concevoir une séance ou un cycle de séances. Intervenir sur les paramètres de la tâche, aménager les contraintes de l'activité. Réaliser un bilan critique dans le cadre d'un retour de séance ou de la fin d'un cycle d'encadrement tous publics.	MODULE ENSEIGNEMENT 35 H + MODULE PAGAIE COULEUR 21 H	
OI 311 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline				
OI 312 EC de conduire un enseignement dans une discipline				
OI 313 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public				
OI 314 EC d'évaluer un cycle d'enseignement				
OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement	EC de conduire une démarche méthodique de perfectionnement	Concevoir, conduire et évaluer une séance et un cycle de séances de perfectionnement.	MODULE ENERGETIQUE MUSCULAIRE 14 H + MODULE PLANIF/ PROGRAMMATION / CONCEPTION et CONDUITE DE SEANCES 28 H + MODULE DESCENTE 21 H + MODULE SLALOM 28 H	EPREUVE D'ENTRAINEMENT 7 H
OI 321 EC de définir le plan d'entraînement				
OI 322 EC de conduire l'entraînement dans une discipline				
OI 323 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition				
OI 324 EC d'évaluer le cycle d'entraînement.				
OI 33 EC de conduire des actions de formation	EC de conduire des actions de formation (tutorale, fédérale, professionnelle)	Intervention dans des préqualifications ou formation ; connaissance des cursus et des stages fédéraux, des formations professionnelles et formation au tutorat.	MODULE FORMATION 28H . 4J	EPREUVE DE FORMATION 7 H
OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques				
OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.				
OI 333 EC de mettre en oeuvre une situation formative				
OI 334 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires				
OI 335 EC d'évaluer des actions de formation				
UC4 EC d'encadrer le canoë-kayak et ses disciplines associées en sécurité en eau vive				
OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques	EC de prendre en compte les paramètres prévisibles ou aléatoires du milieu naturel	topographie, cartographie, hydrologie, météorologie. Lecture des topos et évaluation des débits	MODULE PROGRESSION EN KAYAK EN CLASSE IV 70 H + MODULE NAGE EN EAU VIVE 35 H + MODULE RAFT 35 H	EPREUVES DE DEMONSTRATIONS TECHNIQUES ET CONDUITES DE GROUPE 21 H
OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline				
OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique				
OI 413 EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique	EC de gérer en responsabilité une conduite de groupe technique et engagée	mettre en œuvre l'ensemble des techniques de progression	MODULE SECOURS 21 H + 14 H	
OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants				
OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant	EC d'anticiper et de gérer les risques liés aux conditions de pratiques.	hypothermie, hyperthermie, chute de hauteur, glissade, chocs. Accidentologie	MODULE SECOURS 21 H + 14 H	
OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant				
OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident	EC de gérer une situation d'exception ou de secours	Mettre en œuvre des techniques de secours exceptionnelles, assistance, dégagement	MODULE SECOURS 21 H + 14 H	
OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers				
OI 431 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique	EC de d'encadrer professionnellement dans une course technique et engagée	prise en compte de la spécificité des différents publics accueil et information du public, déontologie, réglementations spécifiques conduite de groupe en situation d'engagement systèmes d'aides à la décision	MODULE MULTI SUPPORTS 35 H + MODULE ACTIVITES ASSOCIEES ET EPI 35 H	
OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.				
OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements	EC de gérer les conditions matérielles et technologiques de la pratique	Principes dans la conception et l'utilisation des matériels. connaître et gérer les EPI		
OI 434 EC de prévenir les comportements à risque	EC d'encadrer tous publics sur tous supports	gestion des groupes, psycho-pédagogie appliquée aux situations d'engagement		

## 1.2. L'évaluation de la formation

Le DEJEPS est obtenu après validation des 4 unités de compétences constitutives du diplôme.

Chaque UC atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

UC1: Concevoir un projet d'action

UC2: Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en canoë kayak et disciplines associées

UC3: Conduire une démarche de perfectionnement sportif en canoë-kayak en eau-vive

UC4: Encadrer en sécurité le canoë-kayak et ses disciplines associées en sécurité en eau-vive

Les épreuves des UC se déroulent au fil de la formation et font l'objet d'une session de rattrapage.

Le diplôme est délivré par le ministère chargé des sports. Il s'agit d'un diplôme professionnel de niveau V.

Par convention entre le CREPS Auvergne Rhône Alpes et les structures concernées, la validation de l'UC4 permet en parallèle la validation de deux diplômes reconnus internationalement :

- Le White Water Rescue Technician Professionnal (WRTPro), diplôme de secours appliqué à l'eau vive.
- Le Guide classe IV, diplôme de raft certifiant les compétences de ses titulaires pour l'encadrement en classe IV. Il est délivré par l'International Rafting Federation.

## 5. Les moyens pédagogiques

En raison de son implication déjà ancienne, plus de trente ans, dans les formations du plein air et particulièrement en Canoë-Kayak, le centre de formation de Vallon Pont d'Arc dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens et d'équipements dédiés à la discipline.

### 1.1. Des ressources communes

Le centre de formation de Vallon Pont d'Arc est spécialisé depuis de nombreuses années dans les formations aux métiers de l'encadrement des activités sportives de pleine nature. Afin de remplir ses missions de formation et d'accueil, le centre dispose de ressources communes qui lui sont propres :

Une capacité d'hébergement et de restauration (en gestion autonome) de 80 places avec un restaurant, un foyer de vie, de nombreux locaux de stockage du matériel avec équipements, une salle de musculation, une salle d'escalade, un bassin d'eau vive et un module de spéléologie.

Des salles de cours d'une capacité de 15 à 40 places toutes équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi.

Un centre de ressources documentaires comprenant une bibliothèque (avec vidéothèque) spécialisée dans les sports de nature ainsi qu'un coin presse (générale et spécialisé par activité) et deux postes multimédias en accès libre. Le centre dispose par ailleurs d'une vaste cartographie numérique aux échelles 1/25 000 et 1/100 000 ainsi que de nombreuses cartes au format IOF.

Un parc clos de 3,5 ha. situé au bord de la rivière Ardèche à 1 km du centre de Vallon Pont d'Arc. Un gardien en assure la surveillance.

Des véhicules (4) de transport collectif ainsi que plusieurs véhicules légers permettent le transport des stagiaires et des publics d'application pédagogique.

En outre, l'implantation du site lui offre une proximité intéressante avec les sites naturels de pratique. Cette position de proximité avec des espaces naturels sensibles confère à l'établissement une relation privilégiée avec les acteurs en charge de la protection environnementale (ex. Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche) dont les agents interviennent fréquemment dans les cursus de

formation afin de sensibiliser les stagiaires aux enjeux environnementaux et à l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur les milieux.

## 1.2. Des ressources dédiées au canoë-kayak

- Un bassin artificiel

Le centre dispose d'une rivière artificielle construite en 1988 au sein même de son parc. Cet équipement permet de garantir 400 mètres de rivière en classe II-III pour la mise en œuvre de temps de formation et d'encadrement de public, quel que soit le débit naturel de la rivière Ardèche, sauf crue. Cet équipement est mis à profit de la formation au DEJEPS canoë-kayak en Eau Vive.

- Un parc de matériel spécifique

Le centre dispose d'un parc de matériel spécifique important : canoë et kayaks (mono-place et bi-places, auto-videurs insubmersibles comme des bateaux ouverts ou pontés) stands up paddle, combinaisons néoprènes, vestes étanches et coupe-vent spécifiques, jupettes néoprènes, gilets, casques, pagaies...

L'ensemble de ce matériel est stocké et pour les équipements de protection individuels gérés selon la réglementation. Un agent, permanent du CREPS, assure la gestion et le suivi du matériel EPI.

Ce matériel sert aux aspects techniques de la formation comme aux applications pédagogiques avec public support.

- Proximité de rivières naturelles

A proximité du centre de formation, on trouve des rivières d'initiation et de perfectionnement.

Afin de renforcer la culture de l'activité auprès des stagiaires en formation et avoir les profils d'itinéraires idéaux, certains modules sont délocalisés sur des massifs adaptés aux exigences des modules : Corse, Alpes du nord, Alpes du sud, Cévennes...

## 1.3. Publics pour les mises en situation pédagogique

Le centre bénéficie d'un réseau de partenaires élargi grâce à ses nombreuses années d'expérience en formation d'éducateurs sportifs. Des conventions cadres sont signées avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Les stagiaires sont ainsi mis en situation d'encadrement et d'enseignement de l'activité avec des publics d'application pédagogique :

- Publics scolaires de l'enseignement primaire et secondaire
- Publics d'étudiants universitaires des URF STAPS de Lyon et Chambéry
- Publics individuels recrutés sur profils adaptés aux modules

## 1.4. Des outils de communication et de partage numérique

Le CREPS Auvergne Rhône-Alpes possède une plateforme d'échanges et de Formation Ouverte à Distance (FOAD).

Ce mode de formation répond à plusieurs objectifs :

- la flexibilité : certains stagiaires ne peuvent être mobilisés sur tous les temps ciblés en centre de formation. C'est le cas notamment des sportifs de haut niveau.
- l'interactivité par l'appropriation du dispositif par les stagiaires tout au long de la formation.
- la personnalisation des rythmes de formation qui permet une individualisation complète des contenus de formation aux capacités du stagiaire.
- l'efficacité du suivi pédagogique grâce à un système d'échanges permanents à distance entre le formateur et le stagiaire, notamment au travers d'évaluation et de retours.



- la facilité des échanges permettant des réponses ciblées et appropriées.
- le suivi des parcours de formation et une adaptation aux conditions particulières de la formation et aux événements jalonnant le parcours du stagiaire.
- le transfert rapide vers des ressources en relation avec les contenus de formation.

Dans le cadre de la formation du DE JEPS, les stagiaires pourront mutualiser leurs connaissances, échanger avec les formateurs et, le cas échéant (à définir lors du positionnement), suivre à distance tout ou partie de certains modules des UC1 et UC2. En outre, la plateforme permettra de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des stagiaires toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur formation tant en centre qu'en structure d'accueil.

## 1.5. Alternance de méthodes pédagogiques

Les approches pédagogiques sont diversifiées :

- Cours en salle
- TP/TD en sous-groupes
- Ateliers techniques en structures artificielles ou naturelles
- Progression technique
- Mises en situation pédagogiques en rivière
- Travail personnel de préparation, de recherche, de production

# 6. Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s)

## 1.1. Les formateurs de l'établissement

NOM	Prénom	Qualification CK	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
MONIER	Thomas	Oui	PS Formateur - CREPS AURA	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
GIRARDET	Flavie	Oui	PS Formateur – CREPS AURA	UC 1 - UC 2
CHLIEH	Aziz		PS Formateur - PRNSN	UC 1 - UC 2
KANAPA	Jean		PS Formateur - CREPS AURA	UC1 - UC 2
ALONSO	Rémy	Oui	PS Formateur - CREPS AURA	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
BERLAND	Nicolas	Oui	PS Formateur – CREPS AURA	UC 4
CARRIERE	Cyril		Juriste - PRNSN	UC1-UC 2
MINIER	Frédéric		PS Formateur - CREPS AURA	UC1-UC 2
MORVERAND	Mathieu	oui	PS Formateur - CREPS AURA	UC1-UC 2- UC 3- UC 4

## 1.2. Les formateurs associés et intervenants extérieurs

Afin de faciliter le travail en réseau des formateurs intervenant pour une grande partie de leur activité professionnelle, notre organisme de formation a mis en place des équipes de formateurs associés dans chaque discipline. Ces formateurs bénéficient d'une forte reconnaissance et d'un lien particulier avec le centre de formation, ils peuvent prendre part aux décisions stratégiques et à la mise en place des formations.

NOM	Prénom	diplômes	Qualification - Statut	UC d'intervention
ROBIN	Eric	BEES 1 CKDA	Formateur associé- TI	UC 4
LHOTE	Vincent	BEES 1 CKDA	Formateur associé- TI	UC 4
GHIDINI	Jérôme	DEJEPS CK EV	Formateur associé- TI	UC 3 - UC 4

AMIOT	Yohan	DEJEPS CK EV	Intervenant Ext - TI	UC 4
LOPEZ	Antoine	DEJEPS CK EV	Intervenant Ext - TI	UC3 - UC 4
BRISSON	Luis	DEJEPS CK EV	Intervenant Ext - TI	UC3 - UC 4
ANDRE	Florent	Moniteur de secourisme	Intervenant Ext - TI	UC4

### 1.3. Les formateurs associés transversaux

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
NOIRET	Anne	Juriste	TI - Formation Juridique-Social-Gestion	UC 1 - UC 2
GRARD	Philippe	DEJEPS Spéléo	TI – Compétences numériques	UC 1, 2
RODRIGUEZ	Sophie		Communication inter personnelle	UC 1, 2
PEYRONEL	Olivier	AMM	BEES 1° - Agent environnemental	UC 1,2,3

### 1.4. Le collège des cadres d'Etat

Au sein des services déconcentrés des fédérations et des établissements sous la tutelle du Ministère des Sports, un certain nombre de cadres techniques interviennent depuis plusieurs années sur les modules et les épreuves certificatives de cette formation.

#### - au sein des services déconcentrés

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
CHICHIGNOUD	Pascal		PS CAS – DSDEN 07	UC 1 - UC 2
DALLER	Jean-François	BEES 2 ESC	PS CAS - DSDEN 07	UC 1 - UC 2

#### - cadres d'Etat placés auprès des fédérations

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
BROSSAT	Laurent	DEJEPS CK EV	PS CTS FFCK	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
DEVAUX	Pierre	DEJEPS CK EV	PS CTS FFCK	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

[creps-rhonealpes.sports.gouv.fr](http://creps-rhonealpes.sports.gouv.fr)



**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes**  
 – Vallon-Pont-d'Arc  
 Siège administratif  
 Passage de la Première Armée - BP 38  
 07150 Vallon-Pont-d'Arc  
 Tél. 04 75 88 15 10

**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes**  
 – Voiron  
 Campus de la Brunerie  
 Bâtiment Inolab Formation  
 38500 Voiron  
 Tél. 04 76 35 67 25